

## > Calendrier scolaire Hiver 2012

Inscription des étudiants présents à la session d'automne 2011 : par Internet ou par téléphone pour tous les programmes .....	22 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2011
Date limite pour déposer son dossier d'admission au programme « Techniques d'éducation spécialisée » (35A.FC/351.A0) : au plus tard à 12h, au local A3.78.....	1 <sup>er</sup> décembre 2011
Date limite de paiement pour les anciens étudiants.....	9 décembre 2011
Facturation des frais de retard (20 \$) pour les anciens étudiants.....	10 décembre 2011
Période de prise de rendez-vous des nouveaux étudiants : par Internet .....	À partir du 3 janvier 2012
Admission/Inscription – nouveaux étudiants, sur rendez-vous : .....	10, 11 et 17 janvier 2012
Admission/Inscription dans les groupes où il reste de la place, sans rendez-vous : .....	12 et 18 janvier 2012
<b>Début de la session</b> .....	<b>28 janvier 2012</b>
Date limite pour faire une demande de correction de notes pour les cours suivis à la session d'automne 2011 .....	30 janvier 2012
Modification des horaires incomplets : sans rendez-vous, de 17h à 19h, au local A3.78 .....	6 février 2012
Date limite/Annulation sans mention d'échec sur le relevé de notes * .....	17 février 2012
Date limite pour faire sa demande au SRAM pour les étudiants qui désirent transférer à l'enseignement régulier (soir au jour) .....	1 <sup>er</sup> mars 2012
Vendredi Saint ( <i>congé</i> ) .....	6 avril 2012
Samedi Saint ( <i>congé</i> ) .....	7 avril 2012
Lundi de Pâques ( <i>congé</i> ) .....	9 avril 2012
Inscription des étudiants présents à la session d'hiver 2012 pour la session d' <b>automne 2012</b> .....	24 avril au 8 mai 2012
<b>Fin de la session</b> .....	<b>18 mai 2012</b>

Les cours du vendredi, 6 avril, seront repris le vendredi, 18 mai.

Les cours du samedi, 7 avril, seront repris le samedi, 12 mai.

Les cours du lundi, 9 avril, seront repris le lundi, 14 mai.

La récupération des absences pourra se faire les 15, 16 et 17 mai.

Date limite pour la remise des notes ..... 29 mai 2012

\* *Bulletin d'études collégiales*

Tout étudiant qui abandonne ses études après le **17 février 2012** verra des échecs enregistrés au bulletin et ces échecs seront définitivement inscrits au dossier scolaire de l'étudiant concerné.